

Photos non faite mais garde mes cheques

Par claire, le 03/09/2008 à 14:14

bonjour je me prenome claire et je reside dans le 91 (essonne) tout nouveau sur le forum juridique

voila ma question je vais me marié le 20 septembre donc j ai prit un photographe pour ce jour il ma demander de lui donné 2 cheque de 200 euros pour faire les photos je l apel pour annuler les seances photos qui aurais eu lieu ce jour il me repond (je garde les cheques vous aurais due m appeler avant)

ma question cet s il a droit de les garder et les encaissés car aucun travaux photos a été fait j esperes avoir été explicite merçi a tous

claire